

Distr. générale 5 octobre 2010 Français

Original: anglais

Conseil du développement industriel

Trente-huitième session

Vienne, 24-26 novembre 2010 Point 2 de l'ordre du jour

Rapport du Comité des programmes et des budgets

Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-sixième session (7 et 8 septembre 2010)

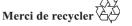
Table des matières

		Paragrapnes	Page	
	Introduction	1-9	2	
I.	Questions d'organisation et de procédure		3	
II.	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 (point 3).	12-13	3	
III.	Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement) et activités de coopération technique (point 5)			
IV.	Alignement du cycle de planification du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (point 8)			
V.	7. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Mobilisation de ressources financières (point 7)		6	
VI.	VI. Normes comptables (point 6)		8	
VII.	VII. Date de la vingt-septième session (point 9)		8	
VIII.	I. Adoption du rapport (point 10) et clôture de la vingt-sixième session		9	
Annexes				
I.	Déclaration d'une délégation		10	
II	Liste des documents présentés à la vinot-sixième session		11	

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.10-56808 (F) 141010 151010





Introduction

- 1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa vingt-sixième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 7 et 8 septembre 2010. Les 27 membres du Comité ont participé à la session: Algérie, Allemagne, Autriche, Brésil, Cameroun, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kenya, Liban, Mexique, Norvège, Pakistan, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du).
- 2. Ont également assisté à la session les 62 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Nigéria, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.
- 3. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- 4. Les organisations suivantes étaient représentées: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, Union européenne (UE), Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Institut international du froid (IIF), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ligue des États arabes (LEA).
- 5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. E. da Costa Farías (Brésil) au poste de Président; S. E. M. U. K. Yatani (Kenya), M^{me} A. Leśnodorska (Pologne) et M. A. Groff (Suisse) aux postes de Vice-Présidents; et M. Sung-wook Jo (République de Corée) au poste de Rapporteur.
- 6. L'ordre du jour de la vingt-sixième session, tel qu'adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC.26/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte pour examiner les différents points de l'ordre du jour.
- 7. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'article 10.4 d) de l'Acte constitutif.
- 8. Le rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité a été saisi à sa vingt-sixième session figure à l'annexe II du présent rapport.

9. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa trente-huitième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet	Page
2010/2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009	4
2010/3	Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle	5
2010/4	Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programmes de coopération technique	5
2010/5	Alignement du cycle de planification du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	6
2010/6	Situation financière de l'ONUDI	7
2010/7	Mobilisation de ressources financières	

I. Questions d'organisation et de procédure

10. Le 7 septembre, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2010/1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce, pour les séances de sa vingt-sixième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé le Vice-Président, M. A. Groff (Suisse), de les présider.

II. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009 (point 3)

12. Le 7 septembre, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 (PBC.26/3), le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 présenté par le Directeur général (PCB.26/4) et le *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* (y compris le rapport sur l'exécution du programme pour 2009) (PBC.26/2).

V.10-56808 3

13. Le 8 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport sur l'exécution du budget et le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009, présenté par le Président (PBC.26/L.8), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2010/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2008-2009 terminé le 31 décembre 2009, publié sous la cote IDB.38/3-PBC.26/3, du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009, publié sous la cote IDB.38/4-PBC.26/4 et du *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* (IDB.37/2-PBC.26/2);
- b) Prend également note des déclarations faites par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la vingt-sixième session du Comité des programmes et des budgets;
- c) Remercie le Commissaire aux comptes pour les services utiles qu'il a rendus;
- d) Apprécie l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;
- e) Demande au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa trente-neuvième session."

III. Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement) et activités de coopération technique (point 5)

- 14. Le 7 septembre, le Comité a examiné deux rapports du Directeur général, l'un sur les soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement) (PBC.26/9) et l'autre sur les soldes inutilisés des crédits ouverts: Programmes de coopération technique (PBC.26/10).
- 15. Le 8 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle et un projet de conclusion sur les programmes de coopération technique, présentés par le Président (PBC.26/L.2 et PBC.26/L.3), le Comité a adopté les conclusions suivantes:

Conclusion 2010/3

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.38/9-PBC.26/9;
- b) Note les progrès réalisés dans l'application de la décision GC.13/Dec.15;
- c) Encourage les États Membres à verser des contributions volontaires au compte spécial créé pour le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle;
- d) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts et ses contacts avec les États Membres en vue d'obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la solution technique la mieux adaptée et la plus durable pour répondre aux objectifs du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle."

Conclusion 2010/4

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.38/10-PBC.26/10;
- b) Note les progrès réalisés dans l'application de la décision GC.13/Dec.15;
- c) Encourage les États Membres à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et au Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables."

IV. Alignement du cycle de planification du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (point 8)

- 16. Le 7 septembre, le Comité a examiné les propositions du Directeur général sur l'alignement du cycle de planification du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (PBC.26/6).
- 17. Le 8 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur le cycle de planification du cadre de programmation, présenté par le Président (PBC.26/L.4), le Comité a adopté la conclusion suivante:

V.10-56808 5

Conclusion 2010/5

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Rappelle les décisions GC.2/Dec.23 et GC.6/Dec.10 de la Conférence générale, dans lesquelles le Directeur général est prié de présenter au Conseil, au cours de la première année de chaque exercice biennal et par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, un cadre de programmation à moyen terme de quatre ans;
- b) Rappelle également la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, dans laquelle l'Assemblée a décidé de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, encouragé les institutions spécialisées à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours et décidé que le prochain examen complet aurait lieu en 2012;
- c) Recommande à la Conférence générale à sa quatorzième session de décider que le cadre de programmation à moyen terme existant pour 2010-2013 (document IDB.35/8/Add.1) restera en vigueur jusqu'à son terme prévu en 2013, compte tenu de l'examen à mi-parcours qui aura lieu en 2011 et qui sera soumis au Conseil du développement industriel par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets;
- d) Recommande également à la Conférence générale de prier le Directeur général de soumettre, tous les quatre ans à compter de 2013, au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme pour les quatre années qui suivent l'exercice en cours, compte tenu des recommandations formulées dans le dernier examen complet des activités opérationnelles de développement;
- e) Recommande en outre à la Conférence générale de prier le Directeur général de continuer désormais à soumettre au Conseil, par l'intermédiaire du Comité, un examen à mi-parcours de chaque cadre de programmation à moyen terme, au cours de la deuxième année de l'exercice."

V. Situation financière de l'ONUDI (point 4); Mobilisation de ressources financières (point 7)

18. Le Comité a décidé d'examiner simultanément les points 4 et 7.

A. Situation financière de l'ONUDI (point 4)

19. Le 7 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.26/7), mis à jour dans une note du Secrétariat

(PBC.26/CRP.4), ainsi qu'une note du Secrétariat contenant le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.26/CRP.3).

20. Le 8 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la situation financière de l'ONUDI, présenté par le Président (PBC.26/L.5), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2010/6

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.38/7-PBC.26/7;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés."

B. Mobilisation de ressources financières (point 7)

- 21. Le 7 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.26/8), les informations contenues dans le *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* sur les résultats obtenus en matière de financement (PBC.26/2, chap. 1.C.) et un document de séance relatif aux projets approuvés en 2009 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.26/CRP.2).
- 22. Le 8 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières, présenté par le Président (PBC.26/L.6), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2010/7

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.38/8-PBC.26/8;
- b) Décide de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2010 et 2011 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1);

V.10-56808 7

- c) Encourage les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI;
- d) Encourage également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse élaborer et exécuter de manière coordonnée les programmes intégrés et d'autres actions touchant les programmes et obtenir une mise en synergie et l'impact accru prévus par la notion de programme intégré;
- e) Prie les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;
- f) Encourage en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à jouer un rôle actif en assumant avec l'ONUDI la responsabilité de mobiliser des ressources pour les programmes élaborés conjointement et d'autres activités hautement prioritaires et à aider notamment à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;
- g) Recommande vivement aux États Membres de coopérer avec l'ONUDI et de la soutenir dans les efforts qu'elle fait pour élaborer et promouvoir ses programmes et actions dans un contexte de développement international, en particulier par le biais de conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire bien connaître ces initiatives, de faire reconnaître leur pertinence pour les objectifs de développement international et de leur allouer les ressources nécessaires."

VI. Normes comptables (point 6)

- 23. Le 7 septembre, le Comité a examiné un rapport d'étape du Secrétariat sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (PBC.26/5).
- 24. Le 8 septembre, sur proposition du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur le point 6.

VII. Date de la vingt-septième session (point 9)

- 25. Le 7 septembre, le Comité a pris note des informations fournies dans l'ordre du jour annoté (PBC.26/1/Add.1) sur les dates réservées aux réunions des organes directeurs de l'ONUDI en 2010 et 2011.
- 26. Le 8 septembre, après avoir examiné un projet de conclusion sur la date de la vingt-septième session, présenté par le Président (PBC.26/L.7), le Comité a adopté la conclusion suivante:

Conclusion 2010/8

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa vingt-septième session du 10 au 12 mai 2011.

VIII. Adoption du rapport (point 10) et clôture de la vingt-sixième session

- 27. Le 8 septembre, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa vingt-sixième session (PBC.26/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.
- 28. Le Comité a clos sa vingt-sixième session à 11 h 40, le 8 septembre 2010.

Annexe I

Déclaration d'une délégation

Point 7 de l'ordre du jour

- 1. Lors de l'adoption de la conclusion 2010/7 (alinéa b), le représentant du Mexique est intervenu et s'est référé à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, indiquant la volonté des États Membres du Groupe de participer conjointement au processus décisionnel concernant l'affectation des ressources extrabudgétaires disponibles.
- 2. Cette déclaration, jointe au présent document à la demande de la délégation concernée, a été acceptée par le Président.

Annexe II

Liste des documents présentés à la vingt-sixième session

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
PBC.26/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.26/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.26/2-IDB.37/2	3	Rapport annuel 2009 de l'ONUDI
PBC.26/3-IDB.38/3	3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009
PBC.26/4-IDB.38/4	3	Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009. Présenté par le Directeur général
PBC.26/5-IDB.38/5	6	Normes comptables internationales pour le secteur public. Rapport d'étape du Secrétariat
PBC.26/6-IDB.38/6	8	Alignement du cycle de planification du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Propositions du Directeur général
PBC.26/7-IDB.38/7	4	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
PBC.26/8-IDB.38/8	7	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
PBC.26/9-IDB.38/9	5	Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement). Rapport du Directeur général
PBC.26/10-IDB.38/10	5	Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programmes de coopération technique. Rapport du Directeur général
Documents de séance		
PBC.26/CRP.1	2	List of documents (anglais seulement)
PBC.26/CRP.2	7	Projects approved under the Industrial Development Fund, trust funds and other voluntary contributions in 2009 (anglais seulement)
PBC.26/CRP.3	4	Règlement financier de l'ONUDI. Note du Secrétariat
PBC.26/CRP.4	4	Status of assessed contributions. Note by the Secretariat (anglais seulement)
PBC.26/CRP.5	_	List of participants (anglais seulement)